

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 3 avril 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-CC-3S-DAJA-20

**DELIBERATION RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA CARL
AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 du mois d'avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date jeudi 28 mars 2024 s'est réuni à 16h00, en salle des délibérations de la commune de Gosier sous la présidence de monsieur Loic TONTON, Président de la séance, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Emmery BEAUPERTHUY ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 25

Votant : 28 (3 pouvoirs)

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Richard	ALBERT	X		
2	M.	Guy Albert	BACLET	X		
3	M.	Francs	BAPTISTE	X		
4	M.	Christian	BAPTISTE		X	
5	M.	Teddy	BARBIN		X	à Elodie CLARAC
6	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
7	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
8	Mme	Nadia	CELINI		X	
9	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
10	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
11	Mme	Elodie	CLARAC	X		
12	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
13	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		X	
14	M.	Jules Joël	FRAIR		X	
15	M.	Lucien	GALVANI	X		
16	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
17	M.	Michel Eloi	HOTIN	x		
18	Mme	Valérie	HUGUES		X	
19	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
20	M.	Jacques	KANCEL	X		
21	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		X	

22	Mme	Sylvia	LAPTES		X	
23	M.	Eric	LATCHOUMANIN		X	
24	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
25	M.	David Laurent	LUTIN		X	à Francs BAPTISTE
26	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
27	M.	Teddy	MARY	X		
28	Mme	Wennie	MOLLA		X	
29	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
30	M.	Bernard	PANCREL	X		
31	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
32	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
33	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE		X	
34	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
35	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
36	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
37	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
38	M.	Patrick	SOLVET		X	
39	M.	Sébastien Mickaël	THOMAS		X	
40	M.	Loïc	TONTON	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN		X	

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5;

Vu le code de tourisme notamment ses articles L133-1 et suivants, I134-1

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2023 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération la Riviera du Levant ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme de la CARL;

Vu la délibération n°CC-20217-5S-DAJA-23 en date du 17 mai 2017 relative à la création d'office de tourisme intercommunal (OTI) sous forme Etablissement public industriel et commerciale (EPIC)

Vu la délibération n°2020-CC-6S-DAJA-49 du 1er septembre 2020 modification de la délibération n°2020-CC-6S-DAJA-29 portant désignation des représentants de la CARL au Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal de la CARL

Considérant que le comité de direction est majoritairement composé de membres représentant la CARL

Considérant qu'il convient de nommer un remplaçant à Monsieur Cédric CORNET suite à son décès

Considérant que la CARL choisit ses représentants au sein de l'OTI

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

Par délibération n°CC-2017-5S-DAJA-23 en date du 17 Mai 2017, la CARL a créé un l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Par délibération n°2020-CC-6S-DAJA-49 du 1er septembre 2020, le Conseil communautaire a désigné 8 conseillers communautaire et autant de suppléants au comité de direction de l'OTI comme suit :

Titulaires	Suppléants
Elodie CLARAC	Nanouchka LOUIS
Cédric CORNET	Jules FRAIR
Liliane MONTOUT	Marguerite KANCEL MURAT
Loïc TONTON	Nina PAULON
Bernard PANCREL	Muguette DAIJARDIN
Myriam BROSIUS	Jean-Luc PERIAN
Nicole SINIVASSIN	Nadia CELINI
Francs BAPTISTE	Mariette MANDRET PASSAVE

Suite au décès de Cédric CORNET, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant doit se prononcer son remplacement.

Par 26 voix pour, et 2 abstentions,

DECIDE

Article 1 : Désigner Monsieur Guy BACLET et Monsieur Michel HOTIN qualité de membres titulaire et suppléant du comité de direction de l'OTI en lieu et place de Messieurs Cédric. CORNET et Jules FRAIR ;

Article 2 : De modifier la délibération n°2020-CC-6S-DAJA-49 du 1er septembre 2020 en conséquence ;

Titulaires	Suppléants
Elodie CLARAC	Nanouchka LOUIS
Guy BACLET	Michel HOTIN
Liliane MONTOUT	Marguerite KANCEL MURAT
Loïc TONTON	Nina PAULON
Bernard PANCREL	Muguette DAIJARDIN
Myriam BROSIUS	Jean-Luc PERIAN
Nicole SINIVASSIN	Nadia CELINI
Francs BAPTISTE	Mariette MANDRET PASSAVE

Article 3 : D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**



Loïc TONTON

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade
- Notifié à l'OTI de la CARL
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.